



FORMATIONS ET DIPLÔMES

La taxe d'apprentissage au service de la formation des sportifs de haut niveau

L'INSEP propose aux 800 sportifs de haut niveau qui se préparent actuellement en vue des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et Paris 2024 une offre de formation diversifiée et adaptée au rythme de vie et d'entraînement spécifiques de chacun d'entre eux. Grâce à la taxe d'apprentissage, l'INSEP s'équipe des dernières technologies pour pouvoir offrir aux sportifs des dispositifs de formation adaptés et efficaces.

Publié le 13 février 2020

POUR CONTRIBUER AUX PROJETS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES TOURNÉS VERS L'EXCELLENCE SPORTIVE, VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'INSEP

QUAND ?

DERNIÈRE MINUTE : REPORT DU VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Dès aujourd'hui, au plus tard le 15/07/2020.

COMBIEN ?

13% de la Taxe d'Apprentissage destinée au financement des établissements hors Alternance

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/actualites/la-taxe-dapprentissage-au-service-de-la-formation-des-sportifs-de-haut-niveau>

POURQUOI ?

Pour financer les investissements nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite du double projet (sport et formation) des sportifs, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale. Elle permet en particulier d'acquérir des **outils indispensables à la formation à distance basée sur l'innovation numérique** au service de la performance.



COMMENT ?

Vous faites le choix INSEP parmi les établissements ciblés par votre entreprise

Vous vous rendez sur la plateforme <https://insep.agires.com> afin d'accéder au formulaire de versement des 13%

Vous avez le choix entre un règlement par virement, CB ou chèque



Je suis particulièrement attaché à la réussite des sportifs de haut niveau de l'INSEP aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux grandes compétitions internationales. Cette réussite ne saurait être complète sans un développement harmonieux de chacune et chacun d'entre eux : le double projet, c'est-à-dire leur réussite dans les études et dans l'insertion professionnelle est une pierre angulaire du travail quotidien des équipes de l'INSEP. Notre défi est de trouver en permanence des solutions pédagogiques innovantes pour proposer notamment des formations à distance adaptées aux agendas des sportifs de haut niveau.

Ghani YALOUZ
Directeur Général de l'INSEP

L'INSEP EN CHIFFRES

- > 18 pôles France
- > 810 sportifs de haut niveau
- > 360 internes
- > 150 entraîneurs nationaux
- > 28 hectares de campus

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/actualites/la-taxe-dapprentissage-au-service-de-la-formation-des-sportifs-de-haut-niveau>

- > **32 formations**
- > **100 % de réussite au bac**
- > **75% de réussite pour les formations professionnelles**
- > **80% de réussite pour les formations universitaires**
- > **13 chercheurs**
- > **80 personnels médicaux et paramédicaux**
- > **52 enseignants formateurs**



INSEP LE MAG

INSEP LE MAG N°31 - JANVIER/FEVRIER 2019

Le magazine officiel de l'INSEP met en lumière l'ensemble des savoir-faire qui s'exercent au sein de l'Institut avec pour objectif principal l'accompagnement, dans toutes ses...



PDF - 7.96 Mo

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/actualites/la-taxe-dapprentissage-au-service-de-la-formation-des-sportifs-de-haut-niveau>